

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste

<p>1. Événement, date et lieu (10-04-14) Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/> Consultation RRVQ chapitre P-4 <input checked="" type="checkbox"/> Arrondissement de La Cité-Limoilou, 399, rue Saint-Joseph Est, 19 h</p>	<p>2. Origine Mandat provenant de Direction générale.</p>	<p>3. Objet Projet de réaménagement de la rue Sainte-Claire/Faubourg Saint-Jean. Concept de chaussée partagée.</p>
<p>4. Présences : Membres avec droit de vote : M^{mes} Lucie Ramsay, Josée Lalande, Katherine Marcil, MM. Louis Dumoulin, Willem Fortin, Simon Domingue, Donald Rodrigue. Membre sans droit de vote : Mme Chantal Gilbert, conseillère municipale Personnes-ressources : Mme Pascale Therreault, Arrondissement de La Cité-Limoilou, Jean Jobin, Service de l'aménagement du territoire.</p>		
<p>5. Information présentée En référence au programme d'intervention pour la réfection des rues du faubourg St-Jean 2010-2011, M. Jean Jobin présente sur écran le plan concept proposé pour le réaménagement de la rue Sainte-Claire et une simulation visuelle de ce réaménagement Précisons que le réaménagement de la rue Sainte-Claire en rue à chaussée partagée comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réfection complète des réseaux souterrains; • L'enfouissement complet des réseaux câblés de distribution aérienne de la rue localisés entre les rues Saint-Jean et Richelieu; • La rationalisation des réseaux câblés de distribution aérienne de la rue localisé entre la rue Richelieu et la rue Saint-Réal ce qui permettra d'éliminer tous les fils traversant la rue; • L'élimination du revêtement bitumineux de la rue et son remplacement par des pavés de béton à surface rugueuse; • Le remplacement d'une portion importante des trottoirs de béton de la rue par des bacs de plantation; • Le remplacement des appareils d'éclairage actuel de la rue par des appareils plus esthétiques et plus performants quant à leur consommation d'électricité et à leur dispersion de lumière. <p>Ce projet est estimé à environ 4,5 millions de dollars sera réalisé en 2 phases : une première phase, entre les rues Saint-Jean et Richelieu, en 2011 et une seconde phase, entre les rues Richelieu et Saint-Réal, en 2012.</p>		
<p>6. Recommandations spécifiques du mandaté À l'unanimité, il est recommandé de tenir compte des commentaires suivants pour la modification du concept :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Étudier la question de la largeur et l'accessibilité des zones de refuge pour les piétons; • Prévoir un espace suffisant devant les maisons de manière à ce que tous les résidents disposent de suffisamment d'espace pour les ordures, les bacs de recyclage et éventuellement les bacs à compost (à venir); • Penser à des plantations à la verticale comme des vignes et des arbustes. Maximiser les plantes grimpantes; • Utiliser une signalisation indiquant la limite de vitesse, la fonction de la rue partagée et marquer les intersections; • Revoir la potence utilisée pour les lampadaires et évaluer l'impact lumineux créé par ceux-ci dans les maisons des résidents; • L'utilisation d'un pavage anti-dérapant et rugueux; • Tenir compte de la section entre les rues D'Aiguillon et St-Jean car elle est plus étroite et davantage utilisée par les automobilistes. Il aurait lieu d'ajuster le design en tenant compte de la sécurité des piétons; • Voir s'il est possible de trouver les fonds pour réaliser l'enfouissement sur l'ensemble de la rue, entre Richelieu et Saint-Réal; • Modifier le projet relativement aux commentaires rapportés. <p>Le conseil de quartier souhaite revoir le projet lorsqu'il aura été ajusté.</p>		

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste

7. Options soumises au vote Option Nombre de votes	8. Description des options
1. 0	1. Statu quo, ne pas recommander le projet de réaménagement.
2. 7	2. Approuver le projet de réaménagement en apportant des modifications.
Abstention 0	Présenter le projet modifié au conseil de quartier.
Total 7	
9. Questions et commentaires du public	
Nombre de personnes présentes : 65 Nombre de commentaires : 30	
<p>M. Mathieu Houle-Courcelle, du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, fait un commentaire sur le contexte dans lequel s'est élaboré le projet, l'objectif étant de renforcer le lien piétonnier. Il demande s'il y aura perte de places de stationnement. Il indique également qu'il faut une signalisation adéquate afin d'aviser les automobilistes. M. Jobin précise que les espaces de stationnement sur rue actuels seront maintenus et qu'il n'y aura pas de gonflement aux intersections. Il indique également qu'une signalisation adéquate sera installée sur la rue Sainte-Claire ainsi que sur les rues perpendiculaires.</p> <p>M^{me} France Gendron indique que la rue Ste-Claire est en pente et qu'il y a beaucoup de nids de poule. Le concept doit être adapté à une côte. M. Jobin répond que les éléments techniques du projet en tiennent compte et que le pavé sera rugueux afin que la surface de marche soit la moins glissante possible. Le système de récupération des eaux de surface n'a pas encore été déterminé, mais cette récupération se fera probablement au milieu de la rue. Des bandes de refuge seront aménagées de chaque côté de la rue afin de sécuriser les piétons, et ce, malgré le fait que la rue soit déjà très sécuritaire. Il ajoute que l'un des objectifs du réaménagement de la rue est d'augmenter substantiellement la végétation sur la rue par l'ajout de bacs de plantation sur les trottoirs ce qui implique que déneigement des espaces entre les bacs, devant les entrées des maisons, devra être effectué obligatoirement par les résidents.</p> <p>Un membre de Vivre en ville demande s'il y aura des gonflements des trottoirs aux intersections pour mieux contrôler la circulation et qu'est-ce qui se passera avec les stationnements en place. M. Jobin répond que de tels gonflements n'ont pas été prévus dans la proposition ceci afin de maintenir un maximum de cases de stationnement sur la rue.</p> <p>Un citoyen de la rue St-Olivier demande si l'espace devant les portes de maisons sert de refuge pour les piétons et à quel endroit se placera le piéton s'il ne peut se rendre à ce refuge à temps. M. Jobin indique qu'il y aura 2 ou 3 mètres à l'entrée des maisons pour les bacs à recyclage et les vidanges et que les piétons pourront utiliser ces endroits. Il y aura des arrêts obligatoires pour la circulation automobile à toutes les intersections et dans toute les directinos et que l'effet psychologique d'une chaussée pavée en interblochs contribuera très certainement à dissuader la vitesse des véhicules. L'éducation des usagers sera un facteur important. L'inconvénient majeur envisagé pour les citoyens ne serait pas la sécurité, mais bien le déneigement. Le Service des transports de la Ville a donné son aval à ce projet concernant la sécurité des piétons. Par ailleurs, l'ajout d'une bande sécuritaire sera évalué lors de l'élaboration du plan d'aménagement définitif de la rue.</p> <p>M. Frédéric McDuff se demande si des espaces ont été prévus pour les bacs à compost dans le cas où la Ville étend ce service à l'ensemble des citoyens. Il questionne également la question du déneigement. M. Jobin note que ces questions sont pertinentes et qu'elles seront évaluées.</p> <p>M. Paul Larochelle indique qu'il est rare dans le quartier de trouver des traverses de piétons. Par la suite, Mme Pascale Therreault demande s'il y aura un marquage au sol. M. Jobin indique que les piétons auront la priorité aux intersections des rues. Dans l'immédiat, il n'est pas envisagé de faire du marquage au sol en plus des traverses piétonnes en pavés de béton mais il demeurera possible de le faire ultérieurement si la chose s'avère utile ou nécessaire.</p> <p>M. René Saillant, un citoyen de la rue de la Tourelle, mentionne que la définition de rue partagée est nébuleuse. Selon lui l'ère de refuge risque de ne pas être une solution suffisante à la confrontation entre piétons et automobilistes. Il demande pourquoi il est nécessaire d'enlever un trottoir. Il indique que la pluie pourrait nuire aux installations, la terre des bacs à fleurs pourrait couler. Il expose également que les lampadaires devraient être étudiés en fonction des inconvénients qu'ils pourraient apporter aux résidents. Il demande de ne pas faire les mêmes erreurs que sur la rue de la Tourelle. M. Jobin explique que ces questions seront soumises aux personnes concernées à la Ville de Québec et explique le fonctionnement du type d'éclairage proposé.</p>	

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste

Suite des commentaires du public :

M. Michel Beaulieu, de la rue Lavigreur, félicite la Ville pour le projet qui est novateur et laisse réellement plus de place au piéton. Il fait le commentaire que les plantations basses nous font perdre l'aspect tridimensionnel durant l'hiver. Il serait bien d'exploiter le plus possible les plantes grimpantes. M. Jobin répond qu'effectivement les plantes grimpantes seront favorisées dans la mesure du possible.

M. Reynald Gadoury, de la rue Richelieu, trouve le projet intéressant. Il demande si une étude de rationalisation de la circulation automobile a été réalisée dans le quartier. Il demande quelles sont les orientations des membres du conseil en regard de ce projet. Il trouve l'effort de design intéressant et déplore le choix des poteaux de bois d'Hydro qui sont massifs, très présents et qui empêchent la circulation des piétons. M. Willem Fortin répond que des représentations ont été faites relativement à la mobilité durable et au caractère spécifique du quartier. Il indique d'ailleurs que des comités ont été formés par le Comité populaire, dont celui d'Action D'Aiguillon sur le problème de la circulation transit sur cette rue et donc que la représentation est importante. Mme Chantal Gilbert ajoute qu'un budget de 3 millions serait nécessaire pour l'enfouissement total des fils. Elle fera des représentations pour voir s'il est possible de trouver cet argent et faire un enfouissement total sur toute la rue.

M^{me} Amélie Boisvert, conseil de St-Roch et de Verdir et Divertir, se dit enchantée du projet et indique que ce concept pourrait être exporté un peu partout.

Une citoyenne de la rue Richelieu demande si la rue partagée pourrait être fermée à certains moments, comme les fins de semaine, pour être une rue piétonne. Elle indique que les lampadaires proposés semblent sévères, austères et pas intéressants. M. Jobin répond qu'il est impossible d'ouvrir la rue seulement pour les piétons d'une façon régulière à cause des résidents et des stationnements.

M^{me} Diane Pellerin, rue de la Tourelle, indique que l'aménagement négligerait les parents avec poussette. Aussi elle spécifie que la rue devrait être totalement piétonnière ou bien qu'aucun changement ne devrait être apporté. Elle soupçonne qu'en hiver les refuges seront inaccessibles et ne seront pas sécuritaires. Elle propose de maintenir des trottoirs et de se concentrer sur un verdissement de façade. Le commentaire de Mme amène Katherine Marciel à proposer un espace pour les piétons du côté ouest et le rétrécissement des bandes de plantations sur le long de la rue.

Une citoyenne mentionne qu'il y a beaucoup de cyclistes dans le quartier et demande s'il y aura des supports à vélo. M. Jobin répond que cette question sera bien en charge lors de l'élaboration du plan d'aménagement définitif.

Une citoyenne de la rue St-Gabriel demande si la vitesse sera réduite. M. Jobin ne peut répondre, mentionnant que c'est la Division du transport de Service de l'aménagement du territoire qui détermine les vitesses à respecter dans les différents secteurs de la ville.

M. Mathieu Houle-Courcelle, du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, note que la largeur de la chaussée est de 6,5 mètres et que la rue Ste-Claire est plus large que la rue de la Tourelle. La situation est différente pour ces deux rues et le contact avec les voitures est différent. Il serait bien que la nouvelle rue partagée soit indiquée clairement aux intersections.

Un citoyen de la rue St-Olivier demande si 6,5 mètres sont suffisants et si les refuges situés près des stationnements seront réellement sécuritaires. M^{me} Pascale Therreault répond qu'il a été bien noté précédemment d'améliorer les refuges pour qu'ils soient plus sécuritaires.

M. Marc Boutin, rue Ste-Marie, mentionne qu'une rue totalement piétonne augmenterait les risques de commercialisation de la rue et ce n'est pas ce qui est souhaité. Il note qu'il pourrait être prévu un côté de verdure et un côté de trottoir. Il souhaite connaître les vrais coûts d'une rue partagée où tous les fils seraient enfouis. Il démontre également que le projet pourrait être exportable aux rues Nord et Sud. M. Jobin répond qu'il pourrait être envisagé de diminuer la largeur des bacs de plantation et que la rue partagée sera clairement identifiée.

M^{me} Josée Lalande indique que même si nous maintenons les trottoirs, ils seront enneigés 8 mois par année et que les gens marcheront de toute manière dans la rue.

M^{me} Marie-Noëlle Laprise, l'AGAF, note que les couleurs du pavé ou des marquages au sol sur la rue seront invisibles l'hiver. Elle fait part à l'assemblée du fait que le tronçon entre la rue D'Aiguillon et St-Jean est moins large et beaucoup plus emprunté par les automobilistes donc moins sécuritaire. Elle indique également que la bande de végétation devrait être rétrécie. M. Jobin répond qu'effectivement il y a plus de circulation sur le tronçon D'Aiguillon/St-Jean et qu'un traitement différent devra être envisagé pour ce tronçon.

Une citoyenne indique qu'entre Ste-Claire et Lavigreur en dehors des heures de pointe, les automobilistes sont moins respectueux envers les piétons et que l'hiver, les trottoirs ne sont pas convenablement déneigés. Elle note de prévoir de rétrécir les bacs de plantation et de prévoir un espace pour la descente des automobilistes qui stationneront leurs voitures de manière à ne pas arriver les deux pieds dans les plates-bandes. Elle indique aussi de penser à la présence de vélos.

M. Simon Lepage, Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, mentionne que les refuges devraient être au niveau du pavé. Il note que des vignes montantes pourraient être un aménagement paysager intéressant.

M. Sébastien St-Onge indique que le concept doit prioriser clairement les piétons et demande de tenir compte plus précisément des portes qui s'ouvrent et se ferment directement sur la rue partagée. M. Jobin précise que le plan définitif d'aménagement tiendra bien compte des portes d'entrée des bâtiments et des accès véhiculaires.

MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste

Suite des commentaires du public :

Un citoyen de la rue de la Tourelle se questionne sur le nombre de places réellement disponibles de stationnement. M. Jobin répond qu'il y a environ 20 à 30 places de stationnement disponible sur la rue.

Un citoyen mentionne que des problèmes de rationalisation de la circulation en milieu résidentiel devraient être évalués. M. Jobin répond par l'exemple que dans le Vieux-Québec il y a une rue qui n'est pas en pente, mais qui ne démontre aucune problématique malgré son aspect partagée.

M. Michel Beaulieu amène le cas de la rue St-Joseph en indiquant que les trottoirs sont bas et que ce genre de concept pourrait être exporté à la rue partagée. Les zones de refuge devant les portes de maisons devraient être au niveau du sol pour favoriser l'accès et le déneigement. Pour la rue de la Tourelle, il explique que d'enlever la chaîne de trottoir pourrait être une piste de solution. Il suggère également de diminuer la zone de plantation et d'élargir la rue.

10. Questions et commentaires du mandaté

Mme Josée Lalonde demande si une surface plus adhérente pour les piétons et les voitures est prévue. M. Jobin répond que la surface de marche sera la plus rugueuse possible.

M. Willem Fortin s'interroge sur la zone de refuge pour les enfants et les personnes à mobilité réduite. Il indique également que les résidents auront à déneiger leurs entrées après le déneigement municipal de la rue.

Mme Katherine Marcil propose de diminuer la largeur des bandes de plantations pour laisser plus de place au piéton. Également, elle demande s'il est possible d'aménager une bande pour les piétons.

11. Suivis recommandés

Transmettre au Service de l'aménagement du territoire et à la division de la gestion du territoire de l'Arrondissement La Cité-Limoilou.

Approuvé par



Lucie Ramsay, présidente
Conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste

Préparé par



Pascale Therreault
Conseillère en consultations publiques
Arrondissement de La Cité-Limoilou

11 mai 2010